

Finistère



PLOUHINEC
FINISTÈRE

Rue du Général de Gaulle

29 780 PLOUHINEC
Tél : 02-98-70-87-33
Fax : 02-98-74-93-31

Maître d'ouvrage :

Ville de Plouhinec

Confortement de falaise le long de RD784 - parcelle AC314

DCE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

EPR/DIAG	AVP	PRO	DCE	EXE/VISA	LSE	PA
----------	-----	-----	------------	----------	-----	----

 **Servicad**
Ingénieurs Conseils

**un
vers**
URBANISME & PAYSAGE

Indice	Modification(s)	Date	Etabli par	Validé par
A	Etablissement du document	29/02/16	JM.F	A.C

SOMMAIRE

1. OBJET DU MARCHÉ	2
2. CONDITION DE LA CONSULTATION.....	2
2.1 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE DE LA CONSULTATION.....	2
2.2 - MAÎTRISE D'ŒUVRE	2
2.3 - COORDINATION POUR LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA SANTE	2
2.4 - ÉTUDES D'EXÉCUTION.....	2
2.5 - DÉCOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS	2
2.6 - COMPLÉMENT A APPORTER AU DOSSIER	2
2.7 - SOLUTION DE BASE ET VARIANTES.....	2
2.8 - DÉLAI D'EXÉCUTION	2
2.9 - MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	2
2.10 - DELAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	3
2.11 - MODE DE REGLEMENT	3
2.12 - CAUTIONNEMENT - RETENUE DE GARANTIE	3
2.13 - AVANCE.....	3
3. PRÉSENTATION DES OFFRES	3
3.1 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	3
3.2 - PRÉSENTATION DES OFFRES	3
4. JUGEMENT DES OFFRES	5
4.1 - LES CRITERES DE JUGEMENTS DES OFFRES	5
4.2 - ELIMINATION DES CANDIDATS	5
5. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES.....	5
5.1 - TRANSMISSION PAR VOIE NON DEMATERIALISEE	5
5.2 - TRANSMISSION PAR VOIE DEMATERIALISEE	5
6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	6

Règlement de Consultation

1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet le renforcement de la falaise sur la parcelle AC314 le long de la RD 784 sur la commune de Plouhinec (29) dans le cadre du réaménagement de la route.

2. CONDITION DE LA CONSULTATION

2.1 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE DE LA CONSULTATION

Procédure adaptée

Forme juridique du marché :

Les opérateurs économiques répondront en groupement solidaire ou en groupement conjoint.
Ils pourront répondre aux lots, en agissant en qualité de candidats individuels ou de membres d'un groupe.

L'appel d'offres est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés publics.

2.2 - MAÎTRISE D'ŒUVRE

SERVICAD Ingénieurs Conseils
6, rue Lavoisier ZI Mourillon
56530 QUEVEN
Tel : 02 97 78 04 53 Fax : 02 97 78 04 54

2.3 - COORDINATION POUR LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA SANTE

Un coordonnateur SPS sera missionné par le maître d'ouvrage avant le début du chantier.

2.4 - ÉTUDES D'EXÉCUTION

Le Maître d'Œuvre assurant la mission « visa des études d'exécution », celles-ci seront réalisées en totalité par le titulaire du présent marché. Les études d'exécution intègre une mission géotechnique G3 au sens de la norme NFP 94-500.

2.5 - DÉCOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

Le marché est réparti en un lot unique mais sera réalisé en coordination avec les entreprises de travaux de réaménagement de la route départementale :

- Lot 1 : Terrassement, eaux pluviales, VRD
- Lot 2 : Espaces verts et mobilier urbain.

2.6 - COMPLÉMENT A APPORTER AU DOSSIER

Aucune modification ne sera apportée par les candidats au CCAP et au CCTP.

2.7 - SOLUTION DE BASE ET VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.8 - DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution des travaux est fixé à **deux (2) mois** dans le cadre de l'acte d'engagement, et ne peut en aucun cas être changé. Cette période inclut les congés payés. La période de préparation est fixée à **trois (3) semaines** en plus du délai d'exécution, conformément à l'article 28.1 du C.C.A.G. Travaux.

La date de démarrage prévisionnelle des travaux est prévue en **Mai 2016**.

2.9 - MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Règlement de Consultation

2.10 - DELAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.11 - MODE DE REGLEMENT

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours maximum à compter de la date de réception chez le maître d'ouvrage de la pièce de dépense.

2.12 - CAUTIONNEMENT - RETENUE DE GARANTIE

Une retenue de garantie de cinq pour cent (5 %) est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements.

Par dérogation à l'article 4.2 du C.C.A.G., elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

Cette garantie ou cette caution doit être constituée en totalité au plus tard à la date à laquelle l'entrepreneur titulaire ou le mandataire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte. La garantie ou caution est fournie par le mandataire pour le montant total du marché. En cas d'avenant, elle doit être complétée dans les mêmes conditions.

Dans l'hypothèse où la garantie ou la caution ne serait pas constituée ou complétée dans ce délai, la retenue de garantie correspondant à l'acompte est prélevée. Le titulaire du marché a la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande ou, si le pouvoir adjudicateur ne s'y oppose pas, une caution personnelle et solidaire à la retenue de garantie. Toutefois, cette garantie à première demande ou cette caution personnelle et solidaire est constituée pour le montant total du marché y compris les avenants. Les montants prélevés au titre de la retenue de garantie sont reversés au titulaire après constitution de la garantie de substitution.

2.13 - AVANCE

Aucune avance ne sera versée au titulaire du marché, dans le cas où le montant du marché est inférieur à 50 000 € HT. Dès lors où ce montant est atteint, une avance sera versée dans les conditions prévues à l'article 87 du code des marchés publics sauf stipulations contraires mentionnées à l'article 6 de l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES OFFRES

Le Dossier de Consultation des Entreprises est téléchargeable sur le site : amf29.asso.fr/

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés et chiffrées en euros.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

3.1 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- Ce présent Règlement de Consultation
- Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- Bordereau des prix unitaires (B.P.U.) du lot 1
- Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E.) du lot 1
- Plans généraux:
 - Plan 00 : Plan de situation
 - Plan 01 : Plan topographique et réseaux existants
 - Plan 02 : Plan de principe de confortement
- Etude géotechnique G2-PRO –FONDASOL avec profil en long et coupe de principe du confortement

3.2 - PRÉSENTATION DES OFFRES

Le dossier à remettre par les candidats sera constitué d'une enveloppe contenant les documents suivants :

a) Pièces relatives à la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique tels que prévus à l'article 45 du Code des Marchés publics :

- DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).
- les déclarations sur l'honneur mentionnées à l'article 45 du Code des marchés publics ou le formulaire DC5
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société y compris en cas de groupement, et le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article

Règlement de Consultation

45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- Une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle (civile et décennale) en cours de validité avec mention manuscrite de conformité des documents aux originaux (pour chaque entreprise du groupement) pourra être jointe.

b) Pièces relatives à l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement (A.E.) et ses annexes par lot daté, paraphé et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché. Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance). Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) à accepter, paraphé et signer sans modification.
- Le bordereau des prix unitaires dûment accepté, paraphé et signé.
- **Un mémoire technique** précisant :
 - Une analyse du site (10 points) ;
 - La méthodologie et les procédés d'exécution (10 points) ;
 - Les mesures envisagées pour l'hygiène et la sécurité des chantiers (10 points) ;
 - Ces références sur des projets similaires (10 points) ;
 - la provenance et les fiches techniques des matériaux (10 points) ;
 - la démarche qualité et en particulier la présentation du plan d'assurance qualité (10 points) ;

Les documents ci-dessus sont obligatoires et en cas d'absence d'un de ces documents dans le dossier de candidature, le dit dossier pourra être écarté pour offre irrégulière.

Conformément aux dispositions de l'article 46 du Code des marchés publics, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 10 jours les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents en matière fiscale et sociale ainsi que les pièces prévues aux articles R324 du Code du Travail.

Ce délai commencera à courir à compter de la date d'envoi d'un OS de démarrage des travaux.

Règlement de Consultation

4. JUGEMENT DES OFFRES

L'ouverture des plis n'est pas publique.

L'analyse permettra d'éliminer les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables.

A tout moment, la procédure peut-être déclarée infructueuse pour des motifs d'intérêt général.

4.1 - LES CRITERES DE JUGEMENTS DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52, 53 et 59 du Code des Marchés Publics.

En dehors des capacités professionnelles (moyens humains, techniques et financiers) lesquelles sont jugées au vu des documents relatifs à la candidature, les critères des offres sont les suivantes :

- la valeur technique des prestations : **60 %**
- la valeur financière des prestations : **40 %**

La personne responsable du marché portera son choix sur l'offre qu'elle jugera économiquement la plus avantageuse au vu de ces critères de sélection.

Afin de répondre aux dispositions visées au III de l'article 53 du Code des Marchés Publics, les offres seront classées par ordre décroissant d'importance.

Dans le jugement de la consultation, il ne sera pas tenu compte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, qui seraient constatées dans le bordereau des prix unitaires, dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous détail pour les mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant; en cas de refus de sa part, son offre sera jugée comme non cohérente et éliminée.

4.2 - ELIMINATION DES CANDIDATS

Lors de l'ouverture des plis, ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 45 et 46 du code des marchés publics,
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 45 et 46 du code des marchés publics,
- les candidatures ne satisfaisant pas au niveau des capacités professionnelles, techniques et financières.

5. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être remises aux dates et heures limites indiquées ci-dessous :

Judi 7 avril 2016 à 12h en mairie

5.1 - TRANSMISSION PAR VOIE NON DEMATERIALISEE

Les offres devront parvenir par pli recommandé avec avis de réception postale ou remises contre récépissé à l'adresse suivante:

**Mairie de Plouhinec
Rue du Général de Gaulle
29 780 PLOUHINEC
Tel : 02.98.70.87.33 Fax : 02.98.74.93.31**

Une enveloppe extérieure comportant le nom et l'adresse de l'expéditeur devra porter la mention :

**PROCEDURE ADAPTEE
Confortement de falaise le long de RD784-Parcelle AC314
"NE PAS OUVRIR AVANT LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS"**

5.2 - TRANSMISSION PAR VOIE DEMATERIALISEE

Sans objet – Toutes les offres doivent être transmises sous format papier.

Règlement de Consultation

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

Renseignements d'ordre **administratif** :

Mairie de Plouhinec
Rue du Général de Gaulle
29 780 PLOUHINEC
Tel : 02.98.70.87.33 Fax : 02.98.74.93.31

Renseignements d'ordre **technique** :

SERVICAD Ingénieurs Conseils
6, rue Lavoisier ZI Mourillon
56530 QUEVEN
Tel : 02 97 78 04 53